tion faite par M. Ogilvie. Mon souvenir est qu'il y a une superficie de trois cents milles de longueur sur cent milles de largeur.

L'honorable M. BOULTON: Si cela est vrai on se rapprocherait donc un peu plus de la situation où on doit être pour diviser également cette région entre le Gouvernement et Mackenzie et Mann. Quoi qu'il en soit ces évaluations sont purement basées sur des renseignements insuffisants. M. Ogilvie n'est pas en état de donner un rapport exact de ce qui est à la disposition du Gouvernement.

L'honorable M. MILLS: Les entrepreneurs ne peuvent faire le choix d'aucun lot avant que la voie ferrée soit terminée.

L'honorable M. BOULTON: Non, mais si la voie est terminée le premier septembre, alors les terrains pourront être choisis. Le traité les oblige à ouvrir ce chemin le premier septembre, et lorsqu'ils auront terminé les travaux ils auront droit de recevoir quelque chose comme quatre millions d'acres de terre. Telle est la condition.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Ils peuvent exercer ce droit après le parachèvement de chaque section de dix milles.

L'honorable M. SCOTT: Une petite partie seulement—non pas une proportion égale à celle de la voie qu'ils auront terminée.

L'honorablesir MACKENZIE BOWELL: Ils peuvent exercer ce droit au fur et à mesure qu'ils exécuteront les travaux du Je n'ai pas voulu dire qu'ils devront recevoir tout à la fois les quatre millions d'acres de terre.

L'honorable M. MILLS: Ils n'en pourront recevoir qu'une petite partie.

L'honorable M.BOULTON: Parfaitement. Ils recevront une grande partie des vingtcinq milles acres par mille pour chaque subdivision de dix milles qui sera parachevée, et la seule pénalité qu'ils encourront les premières obligations, les acceptant pour la non exécution des termes du traité, sera la perte de deux cent cinquante mille piastres. C'est-à-dire, supposons qu'ils terminent les travaux de cent trente milles du chemin le premier septembre prochain,

la subvention, et le gros de ces terres leur serait transféré, mais ils perdraient les deux cents cinquante mille piastres. Ils doivent recevoir tant pour chaque dix milles, même s'ils ne vont pas une verge plus loin.

Maintenant, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi on a eu l'idée de remettre aux mains de deux hommes le contrôle absolu de quatre millions d'acres de terre. ne paraît pas y avoir la moindre restriction à l'exception des lois que nous pourrons passer à l'avenir, mais si Mackenzie et Mann ont la faculté de vendre ces terrains à des citoyens des Etats-Unis, alors ceux-ci pourraient acquérir un nouvel Alaska. Non seulement l'Alaska serait la propriété des Etats-Unis, mais toute la péninsule Nord-Ouest serait aussi sous leur contrôle. Allons-nous nous mettre dans une telle position, après avoir perdu l'Alaska, et la lisière de territoire suivant le littoral, par suite d'une imprévoyance et d'une légèreté aussi remarquables que les qualités contraires manifestées par nos voisins? Allons-nous, pour quelques raisons extraordinaires, précipiter une opération qui implique l'abandon de quatre millions d'acres de terre dont les titres peuvent être transférés à des citoyens des Etats-Unis, car en vertu de cette législation, ces terrains peuvent leur être vendus, et dans ce cas nous perdrions virtuellement le contrôle et l'influence que nous exerçons sur cette partie du territoire canadien.

Je ne puis pour ce motif approuver un tel contrat, sans mettre en ligne de compte la résistance que j'ai toujours montrée depuis l'octroi fait à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, à l'abandon des terres du domaine public. J'ai appuyé l'entreprise de la voie ferrée du Pacifique, mais pendant un certain nombre d'années j'ai constamment, et sans me contredire, repoussé avec autant de vigueur que je le pouvais, l'idée de nous dessaisir de cette manière, d'aucune autre partie de notre domaine territorial. existe un mode plus avantageux de développer les moyens de transport qui nous sont nécessaires, et c'est en garantissant comme garantie du remboursement. crois que nos terres et nos mines devraient être administrées pour le bénéfice du pays, pour l'avantage des générations qui nous succéderont, eu égard au revenu que l'on ils auront droit à la plus grande partie de peut encore en retirer, et qu'elles ne